

**CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL
AGRICOLE ET À LA QUATRIÈME CATÉGORIE DES EMPLOIS DE PROFESSEUR DES
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ**

Concours : **EXTERNE**

Section : **SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ET GESTION**

Option A : **SCIENCES ÉCONOMIQUES ET GESTION DE L'ENTREPRISE**

SESSION 2024

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°2

Épreuve Disciplinaire appliquée

(Coefficient : 2 – Durée : 5 heures)

Matériel(s) et documents(s) autorisé(s) : Aucun

Ce sujet comporte **23** pages y compris celle-ci.

Vérifiez que l'exemplaire qui vous a été remis est complet. Si ce n'est pas le cas, signalez-le aussitôt.

SUJET

**IMPORTANCE POUR L'AGRICULTEUR DES PARTENARIATS AVEC
D'AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE**

A partir du dossier joint et de vos connaissances personnelles, pour une classe de **Baccalauréat Professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole (CGEA)** et dans le cadre du **module MP2 « Entreprise agricole, marchés et territoires »**, développer, dans une présentation organisée, une séquence pédagogique permettant d'enseigner le thème **« Importance pour l'agriculteur des partenariats avec d'autres acteurs du territoire »** et intégrant obligatoirement :

- une progression pédagogique de la séquence d'une durée de 10 à 15 heures en positionnant cette séquence dans le déroulé du module et de la formation.

- la présentation d'une séance pédagogique détaillée d'une durée de 55 minutes comportant une activité proposée aux apprenants avec ses attendus.

- la présentation détaillée d'une évaluation des acquisitions attendues au terme de cette séquence avec une grille de correction. La durée de l'évaluation est de 55 minutes.

Développer les méthodes pédagogiques et les démarches didactiques qui sont mises en œuvre pour traiter ce thème.

Expliquer comment sont mobilisés les éléments du dossier documentaire pour la conception et la mise en œuvre de la séquence.

Justifier tous les choix opérés.

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Documents relatifs au thème du sujet :

Document 1 : « Coopération agricole de production : quand l'activité agricole se distribue entre exploitation et action collective de proximité ». LUCAS V., GASSELIN P., THOMAS F., VAQUIE P-F., In P. Gasselin, J.P. Choisis, S. Petit, F. Purseigle, S. Zasser-Bedoya, L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre. EDP Sciences INRA (Extraits), 2014.

Document 2 : « Le collectif, un atout pour l'agriculture ». Communauté de communes de la Vallée du Garon, Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Rhône. Site Internet www.ccvalleedugaron.com, consulté le 8 décembre 2022.

Document 3 : « La coopération « s'ECLATe » sur les territoires », Agnès Le Foulgoc, Revue ENTRAID', Hors série « Supplément développement », novembre 2020.

Document 4 : « [Beaujolais] L'intérêt collectif au cœur de la cave Vinescence », Pauline Gonnet, site Internet www.terredevins.com, 8 novembre 2022.

Document 5 : « Amap : quels sont les avantages pour les agriculteurs et les consommateurs ? ». Site Internet du mensuel GEO, 8 novembre 2018.

Document 6 : « La coopération agricole. Un acteur majeur du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, moteur de la dynamique des territoires » (Infographie). Haut conseil de la coopération agricole, 2018.

Documents relatifs au référentiel de diplôme et à l'évaluation en Baccalauréat Professionnel CGEA

Documents extraits du référentiel de diplôme du Bac Pro CGEA (Arrêté du 27 février 2017 modifié)

Document A : Situations professionnelles significatives

Document B : Liste des capacités générales et professionnelles

Document C : Présentation de la formation à caractère professionnel

Document D : Objectifs du module MP2

Document E : Objectifs des autres modules professionnels impliquant les SESG Gestion d'entreprise

Document F : Activités pluridisciplinaires

Document G : Modalités d'évaluation du MP2 (extrait du tableau des épreuves)

Document extrait de la note de service DGER/SDPFE/2017-511 « Instruction relative aux épreuves validant les capacités professionnelles du baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » (CGEA) », 9 juin 2017

Document H : Modalités d'évaluation de l'épreuve E7

Autre document

Document I : Document d'accompagnement du module MP2 (Inspection de l'enseignement agricole, janvier 2017)

Coopération agricole de production : quand l'activité agricole se distribue entre exploitation et action collective de proximité

V. Lucas, P. Gasselin, F. Thomas, P-F. Vaquié. In P. Gasselin, J.P. Choisis, S. Petit, F. Purseigle, S. Zasser-Bedoya, L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre. EDP Sciences INRA (extraits), 2014.

De nouvelles formes d'action collective de proximité émergent en France entre les agriculteurs. À partir de modalités plus ou moins anciennes (coopérative, association, groupement d'employeurs, etc.), se constituent des groupes d'agriculteurs qui élaborent leurs projets de manière collective, de façon inédite avec peu de références, et parfois sans accompagnement institutionnel [...]

Un jeu d'acteurs qui ancre l'action collective au territoire

Ces formes sociales se constituent principalement via la mutualisation, par les agriculteurs impliqués, de tout ou partie de leurs stratégies de production, au travers du matériel, du travail, de salariés, du foncier, des intrants, des bâtiments, etc. Dans un contexte d'instabilité avec une faible vision de l'avenir, une partie des agriculteurs impliqués cherche à ne pas figer leur organisation pour être flexibles et réactifs, et ainsi garder la possibilité d'évoluer selon les aléas de la conjoncture (Gasselin et Bathfield, 2013).

La coopération agricole de production repose sur diverses logiques de proximité, où différentes alliances émergent entre les exploitations, et plus particulièrement entre leurs activités productives. Ainsi, ces formes sociales ne relèvent pas de schémas standardisés, mais sont le produit d'une construction progressive de liens entre les acteurs d'un même territoire, agricoles et parfois non-agricoles. Les cas étudiés montrent qu'elles résultent d'une ou plusieurs histoires longues de coopération de proximité, avec souvent des étapes premières où les agriculteurs participants ont d'abord expérimenté des coordinations exigeant un faible engagement au sein du groupe. Les expériences permettent aux agriculteurs d'affirmer progressivement leurs implications. Ces trajectoires enracinent ces formes sociales dans le territoire où elles se déroulent.

La « fabrique » de nouvelles agricultures

Depuis plus d'une vingtaine d'années, les activités agricoles sont mises à l'épreuve par de nouvelles demandes adressées à l'agriculture, ainsi que par les limites écologiques et économiques qu'elles rencontrent. Cette crise radicale qui ne peut être abordée par les agriculteurs simplement en termes d'adaptation, induit une part croissante d'inventions, notamment via l'exploration de nouvelles façons de faire et la redéfinition de leurs rôles (Lémery, 2011). Nous repérons au moins cinq facteurs actuels de mutation des systèmes d'activités :

- la recherche de solutions agronomiques : il s'agit d'agriculteurs confrontés à des impasses agronomiques, et/ou une plus grande fréquence des accidents climatiques. Pour réagir à la moindre efficacité des intrants chimiques (résistances aux produits phytosanitaires par exemple), aux problèmes d'érosion et de baisse de la fertilité des sols, ils cherchent à diversifier les rotations en introduisant de nouvelles espèces, à recourir davantage au désherbage mécanique et à la fertilisation organique, à diminuer le travail mécanique du sol, etc. (Fleury et al., 2011 ; Ricci et al., 2011 ; Meynard et al., 2013). Pour faire face à la variabilité climatique, des éleveurs mettent en œuvre des stratégies de diversification de leurs productions fourragères (Nil, 2012 ; Figureau, 2013) ;
- une meilleure productivité du travail : l'agrandissement des exploitations, les stratégies de diversification, l'aspiration à dégager du temps libre incitent des agriculteurs à revoir l'organisation du travail. Cette orientation peut entraîner un moindre travail culturel, ou une spécialisation du travail par champs de compétences, ou la mécanisation de certaines tâches, ou une simplification poussée des systèmes productifs, etc. (Charroin et al., 2012 ; Hostiou et Fagon, 2012 ; Quentin, 2012) ;
- de nouvelles stratégies économiques : le contexte économique marqué par la concentration des acteurs de l'aval, et depuis 2007 par la volatilité des prix des intrants, incite les agriculteurs à de nouvelles stratégies pour maîtriser leurs charges, commercialiser dans de nouveaux circuits, développer d'autres activités génératrices de revenu, etc. Ainsi, des éleveurs manifestent leur volonté de devenir plus autonomes pour l'alimentation de leurs animaux, tandis qu'un producteur sur cinq vend aujourd'hui en circuit-court (Barry, 2012 ; Garambois et Devienne, 2012) ;

Document 1 (fin)

- le souci environnemental : un nombre croissant d'agriculteurs s'engage dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement (agriculture biologique par exemple), par raisonnement économique, pour des raisons de santé, par éthique personnelle (notamment de la part des nouveaux entrants non issus du milieu agricole, qui représentent une part croissante des installations), etc. (Lamine et Bellon, 2009 ; Lefebvre, 2009) ;
- la multiplication des normes : une diversité de systèmes normatifs impose aux agriculteurs des changements pratiques, tels que les régulations environnementales publiques, l'émergence de labels et marques privés dans un objectif d'affichage environnemental, l'évolution des cahiers des charges de l'appellation d'origine contrôlée (AOC) vers un lien au terroir plus affirmé (plus grande autonomie alimentaire à l'échelle de la zone d'appellation pour les AOC d'élevage par exemple), etc. (Hirczak, 2007 ; Bonnieux, 2009 ; Lucas, 2012). Ces différents facteurs conduisent à une hétérogénéité des logiques productives entre agriculteurs (Ploeg et al., 2009 ; Le Guen, 2011 ; Lémery, 2011) [...]

Le collectif, un atout pour l'agriculture

Communauté de communes de la Vallée du Garon, Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Rhône. Site Internet www.ccvalleedugaron.com, consulté le 8 décembre 2022



Le collectif, un atout pour l'agriculture.

En agriculture, il existe différents moyens de travailler en collectif, de mutualiser des outils de travail ou des lieux de stockage pour optimiser le temps de travail et les coûts d'une exploitation. Voici quelques exemples

LES ATELIERS DE TRANSFORMATION COLLECTIFS (ACT)

DESIFRUIT:

Atelier de transformation Fruits et Légumes

Lieu : Duerne, Rhône (69)
Date de création de la SARL : 2007
Volumes d'activité :
47 t de produits transformés. 35 000
conserves et 23 000 L de jus
Chiffre d'affaire : 33 600 €
Effectifs :
16 associés + 18 utilisateurs extérieurs dans
un rayon de 25 km ; pas de salarié
Investissement initial :
2007 : terrain : 13 400 € ;
bâtiment : 120 000 € ; matériel : 72 000 €.
50 % de subventions
Gouvernance tournante.



***Un ACT: atelier agroalimentaire
géré par un collectif de
producteurs.***

AU PRE DE MA VIANDE

Atelier de transformation multi-
viande.

Lieu: Saint Christo En Jarrest (42)
Date de création de la SARL: 2012
Volumes d'activité: 50 Tonnes/an
4 associés, 1 salariés
Investissement initial:
50 000 € fond de commerce; 25 000
€ équipement (subvention FEADER).
Gouvernance par consensus



***BUT: Maîtriser le process de fabrication pour améliorer la qualité et la traçabilité de
leur production tout en partageant les coûts d'investissement et les pratiques***

LA MUTUALISATION DE MATERIEL OU DE MOYEN HUMAIN

Les CUMA:

Réseau des coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole.

Un cadre juridique permettant l'achat de matériel en commun (moderne et innovant) en partageant les risques d'investissement entre paysans.
1700 CUMA dans la région AURA.
Subvention région de 15% pour le matériel neuf.

Fédération des Cuma du Rhône (Brignais)
04 72 31 59 64

Les GROUPEMENTS d'EMPLOYEUR AGRICOLE ET RURALE (GEAR):

Objectif de mettre à disposition des adhérents paysans des salariés en contrat de travail avec le GEAR.

Un seul interlocuteur pour le salarié, en emploi chez différents paysans.

Dans le Rhône:

Agri emploi

Aide forfaitaire de la région pour les trois premiers salariés.

LE PARTAGE DE BATIMENT ou DES FERMES PARTAGEES.

Projet Syndicat Mixte des Monts d'Or

Ferme intercommunale de la Morelle:

Achat d'un corps de ferme à réhabiliter pour y créer plusieurs fonctions:

- Logement d'agriculteur
- Bâtiment de stockage
- Outil de transformation

Mis à bail à au moins 3 exploitants du massif.

Coût d'acquisition: 399 500 €

Coût réhabilitation: 380 000 €



DESIFRUIT:

Bâtiment de stockage collectif.

2010-2011 : terrain : 30 000 € ;

bâtiment et matériel : 100 000 €

(bâtiment de stockage, chambre froide, chambre chaude, congélateur).

40 % de subventions



La ferme de l'ARGILES

Ferme communale

Installation de paysans et la création de 5 logements dont 2 agricoles. (18Ha + corps de ferme à rénover)

3 installations (maraichage et poule pondeuse, PPAM et pépinière).

Achat du corps de ferme et rénovation par la commune de GARGAS (84).

Subventions Etat, Région, département

Coût Total : 2 400 000 €



La coopération « s'ECLATe » sur les territoires

Agnès Le Foulgoc, Revue ENTRAID', Hors série « Supplément développement », novembre 2020.

Bilan d'étape à mi-parcours du projet Expérimenter avec des Collectifs Locaux une Agroécologie Territoriale (ECLAT). La fncuma¹ accompagne cinq collectifs d'agriculteurs, engagés dans des démarches agroécologiques, et à la recherche d'une inscription dans un projet de territoire multi-acteurs. Au menu : réflexion, dialogue et visites d'études.

La fncuma est chef de file du projet ECLAT, débuté en janvier 2019, et dans lequel cinq collectifs d'agriculteurs sont accompagnés (Cuma, Civam, GDA, Addear²) jusqu'en décembre 2021. Ces groupes sont d'ores et déjà engagés dans des démarches agroécologiques, parfois depuis plusieurs années. ECLAT les accompagne sur un autre enjeu, celui de s'inscrire dans un projet de territoire multi-acteurs.

Il est prévu que les résultats de ce projet, comme ceux des 20 autres lauréats du fonds 'Mobilisation collective pour le Développement Rural' (MCDR) du Réseau Rural Français, alimentent l'élaboration des politiques publiques à venir dans le contexte de la PAC post 2020 et des prochains programmes de développement rural régionaux PDRR.

AGIR À L'ÉCHELLE DE TERRITOIRES : UNE CONCERTATION A ENCLANCHER AVEC DES ACTEURS LOCAUX

À mi-parcours, ce projet a déjà permis de mesurer le temps particulièrement long de ces démarches, mais aussi la connaissance des territoires qu'ils supposent : les collectifs d'agriculteurs sont encore majoritairement situés sur une première phase de dialogue territorial, dont on peut aisément envisager qu'elle se prolonge jusqu'à la fin du dispositif.

Cette phase consiste à identifier et à rencontrer les acteurs locaux, à faire avancer ses propres réflexions : sur quels biens agro-environnementaux s'engager ? Avec quels acteurs ? Quel est le périmètre d'action idéal ?

Les collectifs d'agriculteurs prennent le temps de poser leur démarche, car ils ont bien anticipé les difficultés de l'action multi-acteurs : conflits d'intérêts, personnes qui ne parlent pas « *le même langage* », représentations sur le métier d'agriculteur, sur l'environnement... Tout cela est à la fois normal et complexe. C'est pourquoi, au-delà du financement, le coordinateur du fonds met en réseau les 21 lauréats et propose des ressources pour faciliter les expérimentations (sur les circuits courts, les relations urbain-rural, et plus récemment les actions des territoires ruraux face à la Covid-19).

FORMALISER LA DÉMARCHE PAR UN CONTRAT SIGNÉ ENTRE TOUTES LES PARTIES PRENANTES

Au-delà de cette phase de dialogue territorial, le but que chacun de ces groupes garde en tête est bien d'identifier les synergies qui pourraient se créer, pour aller jusqu'à la contractualisation de démarches de préservation de biens agro-environnementaux entre partenaires du territoire.

Cette étape est à la fois importante du point de vue de la prise en compte de l'engagement des agriculteurs en faveur de l'environnement, mais aussi structurante si l'on envisage de faire des propositions pour améliorer les politiques publiques : c'est du concret !

Chaque semestre, un journal est édité et accessible en ligne. Il retrace les démarches de dialogue territorial et de contractualisations en cours dans les territoires pilotes, dans les Ardennes, en Indre, dans la Loire, dans le Lot et en Vendée. Il donne également des clés méthodologiques pour faciliter ces démarches, et informe sur les différentes actions mises en place pour accompagner les collectifs d'agriculteurs. [...]

¹ Fédération nationale des coopératives d'utilisation du matériel agricole.

² Civam : Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural – GDA : Groupement de développement agricole – Addear : Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural.

[Beaujolais] L'intérêt collectif au cœur de la cave Vinescence

Pauline Gonnet, site Internet www.terredevins.com, 8 novembre 2022.

La cave coopérative Vinescence (1 200 hectares de vignes, 16 Millions € de CA), située à Saint-Jean-d'Ardières en Beaujolais, a trouvé la forme juridique adéquate pour donner corps à son projet de financement participatif du vignoble, afin d'en assurer la pérennité en favorisant l'un des enjeux majeurs de la viticulture et de l'agriculture de demain : l'installation et le renouvellement des générations, grâce à l'acquisition de surfaces mises à disposition des néo-installés. Son président, Thierry Locatelli, a présenté hier, le projet et la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif).

Ensemble, on va plus loin

La place du collectif a toujours été centrale dans l'action de la cave Vinescence, créée en 1929. Surmonter la crise du Beaujolais il y a vingt ans, être moteur sur les mutations sociales et agricoles (par exemple sur la certification HVE³ 3), encouragement des vignerons à planter du chardonnay dès 2006/2007 pour opérer une mue et préserver les surfaces... Or l'un des enjeux de taille pour le vignoble est d'assurer la transmission et la reprise des exploitations. Ce pour quoi Vinescence s'engage déjà, au travers de prêt à taux zéro pour les restructurations, la mise en place d'une avance sur récoltes pour les néo-installés, une aide technique à la cave et la mise à disposition de terres et de surfaces pour permettre au néo-vigneron de vivre. C'est précisément ce dernier point qui prend une nouvelle envergure au travers de la création de la SCIC.

Un investissement pour tous les acteurs du territoire

Favoriser l'économie d'un territoire, s'inscrire dans le courant de l'économie sociale et solidaire, assurer une bonne gestion du foncier, faciliter la reprise d'exploitations hors cadre familial : Vinescence et la SCIC souhaitent résolument s'inscrire dans une démarche vertueuse.

À l'image de ce projet, les soutiens proviennent de tous les acteurs du territoire. Un partenariat avec le lycée agricole de Bel-Air a été conclu, afin de communiquer auprès des jeunes sur les possibilités qu'offre la coopération et qu'ils méconnaissent souvent.

Les collectivités locales s'engagent également, conscientes des enjeux, comme la Région Auvergne Rhône-Alpes qui a fait du renouvellement des générations et de l'installation l'une des priorités de la mandature, la mairie de Belleville et celle de Chiroubles [...].

Six familles d'investisseurs

Chaque investisseur deviendra collectivement propriétaire de vignes dans le Beaujolais, permettant ainsi de soutenir le développement économique des vignerons. L'ambition de la SCIC est de devenir une structure stable et pérenne, et Vinescence insiste sur l'aspect d'engagement social pour qui signe la souscription à ce projet.

Producteurs, partenaires privés, partenaires publics, salariés de la cave, expert es-qualité et clients peuvent investir dans la SCIC. Pour chacune des six familles, le risque financier se limite à hauteur de l'investissement apporté.

³ HVE : Haute Valeur Environnementale

Amap : quels sont les avantages pour les agriculteurs et les consommateurs ?

Site Internet du mensuel GEO, 8 novembre 2018.

Les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) constituent une solution viable pour manger sainement tout en soutenant efficacement les paysans locaux. Une réciprocité entre le consommateur et l'agriculteur où chacun y trouve ses avantages.

L'AMAP pour sortir des labyrinthes des industries agroalimentaires

Le fonctionnement de l'AMAP se base sur un postulat de transparence. Contrairement aux labyrinthes de la consommation bâtis par l'industrie agroalimentaire, le prix des denrées alimentaires est fixé en négociation avec le paysan. Ce prix prend notamment en compte l'analyse des coûts de production et de la rémunération de l'exploitant. Le prix à payer pour chaque adhérent se fait sous forme de cotisations semestrielles ou annuelles, ainsi que d'engagements physiques, sur le terrain, en aidant l'agriculteur et le petit producteur. L'AMAP propose une politique de confiance et de proximité. Défendre les circuits courts, c'est également produire moins d'émissions de gaz à effet de serre, plus de produits frais, et moins de dépenses dans les transports, la conservation et la préservation des produits.

Les avantages de l'AMAP pour les consommateurs

Contrairement aux produits de l'industrie agroalimentaire, les denrées alimentaires achetées par le consommateur via l'AMAP sont très souvent récoltées le jour même, dans des conditions de production locales et saines. Les produits sont donc frais et de meilleure qualité que les produits de la grande distribution, souvent exposés à des conservateurs chimiques et autres pesticides. Car la logique de cette association est à l'opposé de la logique industrielle : ce n'est pas le rendement et la productivité à tout prix, mais la préservation et la transmission d'une pratique artisanale et d'un certain savoir-faire du « produire local ».

En minimisant l'usage des pesticides, des engrais chimiques et des substances nocives, pour privilégier une production locale, le consommateur prend soin de sa santé. La transparence des pratiques agricoles des agriculteurs partenaires va jusqu'à la possibilité, pour les adhérents de l'association, de visiter les exploitations (même de façon inopinée) pour voir les conditions de production. Il y a donc une proximité et une confiance mutuelle entre le consommateur et l'agriculteur. Le tout se fait sans intermédiaire commercial (notamment la grande distribution), ce qui permet au consommateur de payer moins cher son produit tout en rémunérant mieux l'agriculteur.

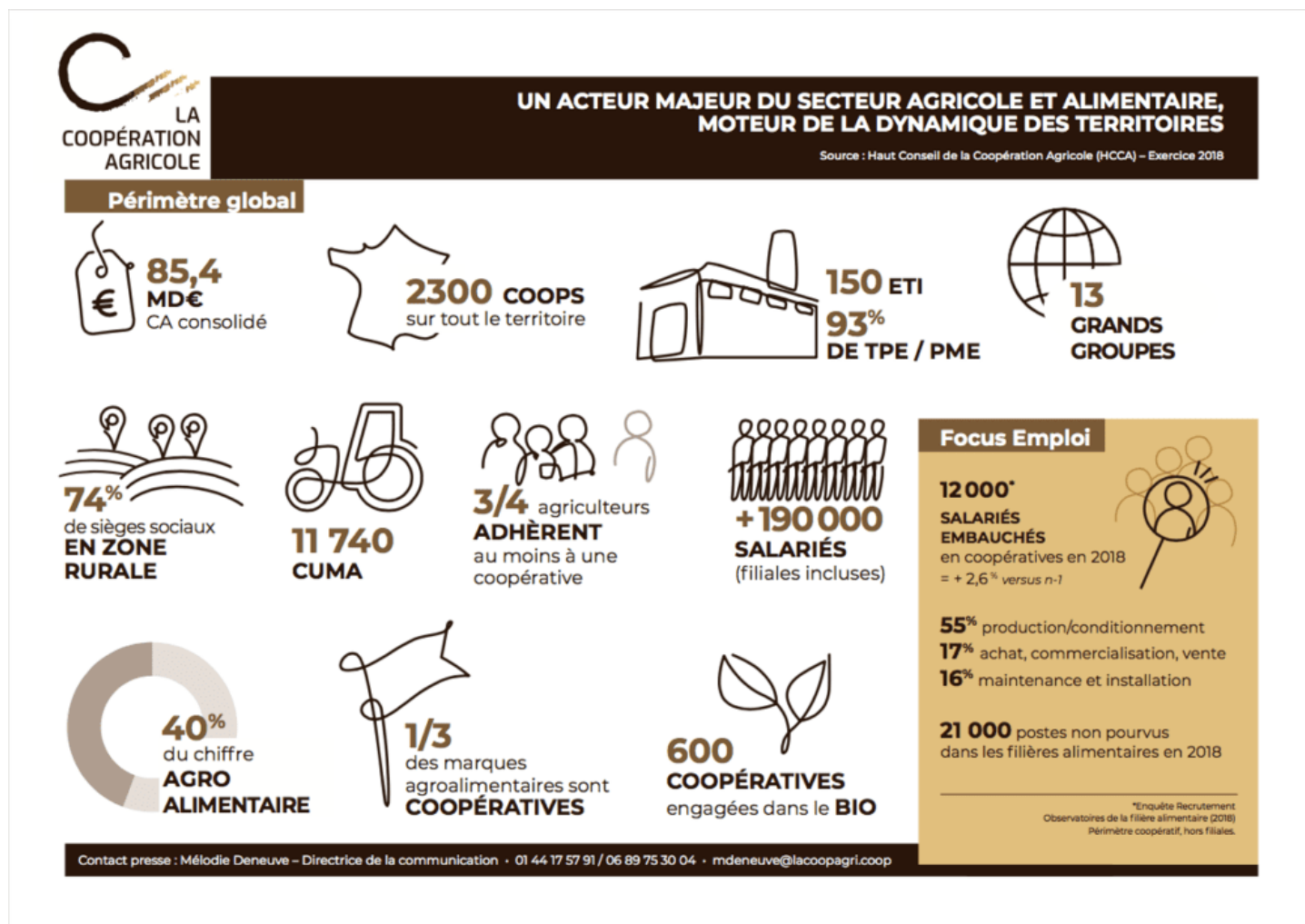
Les avantages de l'AMAP pour les agriculteurs

Les agriculteurs sont mieux rémunérés tout en vendant leurs produits à moindre coût et, de plus, les AMAP leur assurent la pérennisation de leurs exploitations et de leurs emplois. Les cotisations des « Amapiens » permettent à chaque paysan partenaire de disposer de fonds nécessaires pour la planification de sa production au début de la période. Les agriculteurs sont ainsi mieux équipés, avec des intrants appropriés, car ils ont davantage de moyens. Ils peuvent ainsi se dégager une marge de bénéfices plus importante, en fonction de leur exploitation et du prix de vente qu'ils fixent avec les adhérents. Le système des AMAP pallie ainsi le problème de rémunération des paysans et leur accorde des conditions de vie, la plupart du temps, décentes.

En se dégageant du corsage mercantilisant, les agriculteurs sont moins enclins à céder aux conseils des structures agro-industrielles, leur suggérant un mode de production intensif qui épuise la terre, réduit la qualité des produits, et expose le consommateur à des risques pour sa santé. Le petit producteur a ainsi plus de liberté dans son travail et peut dès lors donner le meilleur de lui-même. Il bénéficie également de l'aide des adhérents de l'association dans le cas où il rencontrerait des difficultés. Enfin, avec le retour à une agriculture paysanne utilisant des méthodes artisanales respectueuses des normes environnementales, c'est la planète elle-même qui est préservée.

La coopération agricole. Un acteur majeur du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, moteur de la dynamique des territoires

Haut conseil de la coopération agricole, 2018.



Document A

Liste des situations professionnelles significatives

Les situations professionnelles significatives de la compétence (SPS) représentent les situations-clés, qui, si elles sont maîtrisées par les titulaires des emplois visés par le diplôme, suffisent à rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail. Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon la nature des ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Pilotage stratégique de l'entreprise agricole et conduite du changement	- I Choix des productions et des services mis en marché par l'entreprise - I Construction et évaluation de scénarios d'évolutions possibles du système de production et ou de commercialisation - I Conduite d'un changement de système de production et ou de commercialisation	Permettre à l'entreprise de s'adapter et d'innover dans un contexte en évolution permanente tout en limitant les risques associés au changement
Préservation et amélioration des sols et de la biodiversité fonctionnelle	- I Diagnostic de l'état des sols - I Conception d'un assolement et d'une rotation - I Valorisation des effluents d'élevage et des déchets végétaux	Améliorer la fertilité physique, chimique et biologique des sols
Conduite des processus de production	- I Observation et appréciation de l'état de l'agroécosystème - I Gestion intégrée de la santé animale et végétale - I Conduite du système fourrager - I Amélioration du bien-être des animaux d'élevage	Atteindre les objectifs de production en prenant en compte l'évolution des politiques agricoles, l'agroécologie et la réglementation
Commercialisation des produits agricoles et des services	I Mise en marché d'un produit ou d'un service	Valoriser les produits et les services mis en marché par l'entreprise en tenant compte de l'évolution prévisible des marchés et de l'émergence de nouveaux débouchés
Négociation, concertation et élaboration d'un projet	- I Négociation d'un contrat (d'approvisionnement, de vente ou d'assurance) ou d'un projet d'investissement - I Élaboration d'un projet collectif d'entreprises, de filière ou de territoire	Assurer le développement et l'insertion de l'entreprise dans le tissu économique local et le territoire
Organisation du travail, gestion des ressources et des relations humaines	- I Encadrement d'une équipe - I Gestion des pointes de travail	Améliorer l'organisation collective du travail et les relations humaines au sein de l'entreprise
Gestion et administration de l'entreprise	- I Gestion de trésorerie - I Analyse des coûts de production, des marges brutes et nettes - I Analyse des performances technico-économiques, financières, environnementales et sociales de l'entreprise - I Gestion des démarches qualité	Améliorer les performances économiques, sociales et environnementales de l'entreprise tout en maintenant ou en augmentant le niveau de revenu

Document B

Liste des capacités générales et professionnelles

Capacités générales

C1- Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel

- C1.1- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique
- C1.2- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre
- C1.3- Exploiter la modélisation d'un phénomène

C2- Débattre à l'ère de la mondialisation

- C2.1- Analyser l'information
- C2.2- Élaborer une pensée construite
- C2.3- Formuler un point de vue argumenté et nuancé

C3- Développer son identité culturelle

- C3.1- Exprimer ses aspirations dans une culture commune
- C3.2- Positionner son projet professionnel
- C3.3- Communiquer avec le monde

C4- Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

- C4.1- Développer un mode de vie actif et solidaire
- C4.2- Mettre en œuvre un projet collectif
- C4.3- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif

Capacités professionnelles

Les capacités professionnelles prennent en compte la diversité des systèmes de production de polyculture-élevage ou de grandes cultures

C5- Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un système de production

- C5.1- Définir des actions de préservation ou d'amélioration de l'état des ressources dans un agroécosystème
- C5.2- Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un processus de production

C6- Piloter une entreprise agricole

- C6.1- Évaluer le fonctionnement de l'entreprise dans son contexte
- C6.2- Identifier des pistes d'évolution de l'entreprise

C7- Assurer la conduite technique des productions

- C7.1- Réaliser des observations, des suivis et des contrôles
- C7.2- Réaliser les opérations de conduite dans le cadre d'un système de production

C8- Gérer le travail dans l'entreprise agricole

- C8.1- Organiser le travail
- C8.2- Gérer la main d'œuvre

C9- Réaliser des opérations de gestion et d'administration de l'entreprise dans son contexte

- C9.1- Réaliser des opérations de gestion technico-économique et financière
- C9.2- Assurer la gestion administrative de l'entreprise

C10. Mettre en œuvre des activités de valorisation de l'entreprise, de ses produits et services

- C10.1- Assurer la commercialisation des produits et services de l'entreprise
- C10.2- Coopérer à des actions collectives sur le territoire

C11. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Document C

Présentation de la formation à caractère professionnel

La formation professionnelle du baccalauréat professionnel "Conduite et gestion de l'entreprise agricole" permet au titulaire du diplôme, l'obtention de la Capacité Professionnelle Agricole (CPA).

Sous statut scolaire, la formation se déroule sur deux années soit 56 semaines auxquelles s'ajoutent des stages en milieu professionnel.

La formation professionnelle comporte :

- six modules professionnels ;
- un module d'adaptation professionnelle (MAP).

Les modules professionnels sont construits en étroite relation avec le référentiel professionnel et en cohérence avec les enseignements dispensés dans les classes de seconde professionnelle productions"

- 14 à 16 semaines de stage individuel en milieu professionnel dont 12 sont prises sur la scolarité. Parmi les 14 à 16 semaines de formation en milieu professionnel, au moins 8 doivent être effectuées dans une entreprise de polyculture-élevage ou spécialisée en grandes cultures, support de l'épreuve E6. Au delà des 8 semaines, la formation en milieu professionnel peut se poursuivre dans la même entreprise ou dans une autre entreprise agricole en vue de préparer l'épreuve E5, le cas échéant dans une entreprise en lien avec le MAP.

Pour une meilleure prise en compte de l'agroécologie la formation et la certification s'appuient sur des systèmes de production variés en lien avec le référentiel professionnel. En particulier, la préservation et l'amélioration des sols et de la biodiversité fonctionnelle constituent un champ de compétence significatif. Ainsi, le système de production **support de formation** comprend obligatoirement au moins une production végétale liée au sol. **Les supports de formation sont définis réglementairement. Un seul support est proposé** par l'établissement pour une classe ou une section parmi les deux suivants :

- Polyculture-élevage (production(s) animale(s) **et** production(s) végétale(s) liée(s) au sol dont les fourrages)
- Grandes cultures (productions végétales liées au sol). Ce support est adapté aux exploitations spécialisées des régions céréalières et/ou de grandes cultures (céréales, oléagineux, pommes de terre, betteraves industrielles, légumes...).

Le choix de support (s) de formation est validé par le conseil d'administration de l'établissement et proposé au DRAAF.

Pour l'ensemble de la formation professionnelle, une place prépondérante est accordée à l'acquisition des compétences communes exercées par tous les responsables d'exploitation :

- Des compétences technico-économiques liées à la production agricole.
- Des compétences liées aux dimensions environnementales ou développement durable ainsi qu'aux dimensions sociales et économiques.

La formation professionnelle s'appuie sur les exploitations des établissements ou des exploitations partenaires qui peuvent servir de terrain d'observation, de mise en pratique d'opérations techniques et d'expérimentations, de suivi, d'analyse...

La formation professionnelle comporte des modalités pédagogiques particulières :

- Des activités pluridisciplinaires centrées sur l'enseignement professionnel, les sciences économiques et sociales et de gestion, adaptés pour l'approche technico-économique, les sciences agronomiques et les agroéquipements ;
- Des pratiques encadrées permis par les heures supplémentaires prévues dans la grille horaire.

Document D

Objectifs du module MP2

Module MP2

Entreprise agricole, marchés et territoires

Objectif général

Identifier les perspectives de développement de l'entreprise agricole dans son environnement.

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri élève	Contributions des disciplines à la pluri
- Situer l'entreprise agricole dans l'environnement économique, réglementaire et social	SESG	70h	14h	SESG
- Prendre en compte les dynamiques territoriales et collectives				Agronomie et/ou Zootechnie (STP)
- Analyser les pratiques de valorisation, de diversification et de commercialisation de la production agricole				

Objectifs du module

Objectif 1- Situer l'entreprise agricole dans l'environnement économique, réglementaire et social.

Objectif 2- Prendre en compte les dynamiques territoriales et collectives.

Objectif 3- Analyser les pratiques de valorisation, de diversification et de commercialisation de la production agricole

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module vise à situer l'entreprise agricole dans son environnement économique et social afin d'identifier des perspectives de développement.

Trois entrées, qui ne constituent pas nécessairement un plan de cours, sont proposées :

- une approche de l'environnement général de l'entreprise agricole qui permettra d'appréhender le rôle des politiques publiques ayant une incidence sur son fonctionnement et le regard que porte la société sur l'agriculture ;
- la prise en compte de l'insertion territoriale de l'entreprise, de ses atouts et de ses contraintes ;
- l'étude de la diversité des pratiques mises en œuvre par les entreprises pour valoriser leur production et/ou la diversifier.

Précisions relatives aux objectifs

Objectif 1- Situer l'entreprise agricole dans l'environnement économique, réglementaire et social

- 1.1- Caractériser l'influence des politiques publiques sur l'entreprise agricole
- 1.2- Repérer les attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture

Objectif 2- Prendre en compte les dynamiques territoriales et collectives

- 2.1- Identifier le territoire et ses acteurs
- 2.2- Appréhender les logiques et les actions des différents acteurs dans le territoire
- 2.3- Situer l'entreprise dans les actions territoriales et collectives

Objectif 3- Analyser les pratiques de valorisation, de diversification et de commercialisation de la production agricole

- 3.1- Identifier les différentes pratiques mises en œuvre
- 3.2- Repérer les facteurs de la diversité des pratiques
- 3.3- Appréhender des outils de commercialisation

Document E

Objectifs des autres modules professionnels impliquant les SESG Gestion d'entreprise

Module MP1 Pilotage de l'entreprise agricole

Objectif général

Analyser le fonctionnement d'une entreprise agricole dans son territoire.

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri élève	Contributions des disciplines à la pluri
- Caractériser le fonctionnement d'une entreprise agricole dans son territoire	SESG STP	14h 56h	42h	SESG Agronomie et/ou Zootechnie (STP)
- Identifier des relations entre les productions				
- Détecter des points forts et des points faibles du fonctionnement de l'entreprise				
- Proposer des pistes d'évolution de l'entreprise				

Module MP3 Gestion de l'entreprise agricole

Objectif général

Raisonnement la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole.

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri élève	Contributions des disciplines à la pluri
- Interpréter les documents comptables	SESG	112h	14h	SESG Agronomie et/ou Zootechnie (STP)
- Réaliser les diagnostics économique et financier				
- Raisonnement une décision et un projet				
- Appréhender les modalités de la gestion du travail et des ressources humaines				
- Repérer les dimensions fiscale et juridique de l'entreprise				
- Prendre en compte l'organisation administrative de l'entreprise				

Document F
Activités pluridisciplinaires

Répartition des horaires de pluridisciplinarité

Thématiques à adapter par les équipes pédagogiques en fonction du choix du support de formation et du contexte local.

Thèmes indicatifs	Modules	Horaire élèves	Horaire disciplinaire 1	Horaire disciplinaire 2
- Biodiversité (diagnostic, génétique), gestion des habitats, gestion effluents et des flux, agriculture et alimentation de précision, GES	* MP4	14h	Agronomie et/ou zootechnie 14 h	Biologie-écologie 14 h
- Chantiers (mise en place culture, récolte), nouvelles technologies (GPS), chaîne de mécanisation, mécanisation et rationalisation des travaux d'élevage, diagnostic bâtiments élevage	* MP5	14h	STE 14h	Agronomie et/ou zootechnie 14 h
- Bilan alimentaire, gestion pâturage, gestion effluents et des flux, gestion des ressources (E5)	* MP4 MP5	14h	Agronomie 14h	Zootechnie 14h
- Pilotage de l'entreprise agricole (E6)	MP1	42h	SESG 42h	Agronomie et/ou zootechnie 42h
- Pratique de valorisation de production et mise en marché	MP2	14h	Agronomie et/ou zootechnie 14h	SESG 14h
- Raisonnement d'une décision, limite des indicateurs technico-économiques, projet d'installation	MP3	14h	Agronomie et/ou zootechnie 14h	SESG 14h

* Ces thèmes contribuent aussi à traiter les objectifs des modules (MP1 et/ou MP4 et/ou MP5 et/ou MP6)

Document G

Modalités d'évaluation du MP2 (extrait du tableau des épreuves)

E7 : Pratiques professionnelles

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C7- Assurer la conduite technique des productions	CCF	5	MP2 MP3 MP5 MP6
C8- Gérer le travail dans l'entreprise agricole			
C9- Réaliser des opérations de gestion et d'administration de l'entreprise dans son contexte			
C10- Mettre en oeuvre des activités de valorisation de l'entreprise, de ses produits, de ses services			
C11- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers			MAP

Document H

Modalités d'évaluation de l'épreuve E7

L'épreuve E7 est affectée du coefficient 5, elle comporte 4 CCF.

CCF n°1 (coefficient 0,5)

Capacités visées

C10 – Mettre en œuvre des activités de valorisation de l'entreprise, de ses produits et services

C10.1- Assurer la commercialisation des produits et services de l'entreprise

C10.2- Coopérer à des actions collectives sur le territoire

Description de l'épreuve

L'évaluation prend la forme d'un oral ou d'un écrit. Elle s'appuie, en partie, sur l'étude de cas concrets à partir de documents fournis par l'examineur.¹

CCF n°2 (coefficient 1,5)

Capacités visées

C8- Gérer le travail dans l'entreprise agricole

C8.1- Organiser le travail

C8.2- Gérer la main d'œuvre

C9- Réaliser des opérations de gestion et d'administration de l'entreprise dans son contexte

C9.1- Réaliser des opérations de gestion technico-économique et financière

C9.2- Assurer la gestion administrative de l'entreprise

Description de l'épreuve

Elle prend la forme d'un écrit à partir d'un ou plusieurs cas concrets et de documents de gestion (documents de gestion associés à au moins un des cas choisis). La durée maximale de l'épreuve est de 2h30 (lecture de document incluse).

CCF n°3 (coefficient 2.5)

Capacités visées

C7- Assurer la conduite technique des productions

C7.1- Réaliser des observations, des suivis et des contrôles

C7.2- Réaliser les opérations de conduite dans le cadre d'un système de production

Description de l'épreuve

La capacité C7 est certifiée au travers de deux situations d'évaluation : une qui prend appui sur une production végétale et une sur une production animale.

CCF n°4 (coefficient 0.5)

Ce CCF est relatif à la capacité C11 « *S'adapter à des enjeux professionnels particuliers* ». Les enseignements professionnels du Module d'Adaptation Professionnelle (MAP) et les stages concourent à l'atteinte de cette capacité.

Les modalités d'évaluation sont laissées à l'initiative de l'équipe pédagogique en cohérence avec les objectifs des modules d'adaptation professionnelle proposés par l'établissement et les conditions validées par l'autorité académique.

¹ L'établissement dans lequel vous enseignez a choisi de positionner ce CCF en première année de Bac Pro.

Document d'accompagnement du référentiel de formation Inspection de l'Enseignement Agricole

Diplôme :

Baccalauréat professionnel « Conduite et gestion de l'entreprise agricole »

Module :

MP2 : Entreprise agricole, marchés et territoires

Objectif général du module :

Identifier les perspectives de développement de l'entreprise agricole dans son environnement.

Ce module vise à situer l'entreprise agricole dans son environnement économique et social afin d'identifier des perspectives de développement.

Trois entrées, qui ne constituent pas nécessairement un plan de cours, sont proposées :

- une approche de l'environnement général de l'entreprise agricole qui permettra d'appréhender le rôle des politiques publiques ayant une incidence sur son fonctionnement et le regard que porte la société sur l'agriculture ;
- la prise en compte de l'insertion territoriale de l'entreprise, de ses atouts et de ses contraintes ;
- l'étude de la diversité des pratiques mises en œuvre par les entreprises pour valoriser leur production et/ou la diversifier.

Le module MP2 sera traité en prenant en compte les spécificités territoriales de l'établissement.

Objectif 1 : Situer l'entreprise agricole dans l'environnement économique, réglementaire et social

Mots clés : politique agricole commune, politique agricole nationale, orientations régionales, loi sur l'eau, directive nitrates, autorisation d'exploiter, éco- conditionnalité (MAEC), installations classées, zonage (ZAR, ZNIEFF, etc.), modes de production, crises agricoles, alimentation, sécurité alimentaire, traçabilité, relation au vivant

Objectif 1.1 - Caractériser l'influence des politiques publiques sur l'entreprise agricole

Cet objectif doit permettre l'acquisition de repères dans deux domaines :

- la politique agricole ⁽¹⁾ ;
- les aspects réglementaires ayant une influence sur la conduite et le fonctionnement de l'entreprise agricole, en dehors de la législation du travail qui est vue en MP3 ⁽²⁾.

⁽¹⁾Pour ce qui est de la politique agricole, trois points sont à privilégier :

- les raisons qui justifient l'intervention publique en agriculture : instabilité des marchés agricoles (loi de King), recherche de l'indépendance (de la souveraineté) alimentaire, niveau de vie des agriculteurs, prix et qualité des produits alimentaires, prise en compte des externalités et des biens publics ;

- l'évolution de la politique agricole notamment de la politique agricole commune (PAC) en mettant en évidence les changements en matière de soutien (à l'origine la PAC combine soutien des prix et protectionnisme ; dans les années 1990, en raison des négociations internationales sur le libre échange, le soutien des prix et le protectionnisme sont remis en cause et des aides directes aux revenus sont instaurées pour laisser plus de place au marché ; dans la dernière période le découplage des aides, leur modulation et l'éco-conditionnalité priment). « *En 1992, la gestion du marché représentait plus de 90 % des dépenses totales de la PAC, dominées par les restitutions à l'exportation et les achats d'intervention. Fin 2013, elle a chuté à 5 %, les mesures d'intervention sur le marché étant devenues un filet de sécurité pour les périodes de crise, et les paiements directs la principale source de soutien; 94 % des paiements sont découplés de la production.* »

(http://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/policy-perspectives/policy-briefs/05_fr.pdf)

- les principales mesures mises en œuvre actuellement :
 - dans un premier temps, un panorama des mesures peut être réalisé à partir de l'étude des concours publics à l'agriculture qui « recouvrent les dépenses inscrites au budget de l'État, les dépenses européennes versées dans le cadre de la PAC et celles des collectivités locales » (définition du SCEES) <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/comptes2016concoursbspca.pdf> ;
 - dans un deuxième temps des mesures spécifiques feront l'objet d'une étude plus approfondie, ces mesures seront retenues en fonction du contexte agricole local (mesures relatives au secteur laitier, aux céréales, etc.).

(2) Quant aux aspects réglementaires influençant l'activité agricole, on peut retenir la politique et le droit de l'environnement (le zonage notamment, Natura 2000, parcs nationaux et régionaux, réserves naturelles, milieux humides, etc.), les mesures liées à l'aménagement du territoire (le PLU notamment), la législation relative à l'eau et aux milieux aquatiques (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, protection des captages, directive dite « nitrates », etc.).

Il ne s'agit pas de réaliser un inventaire exhaustif des mesures mais, en fonction du contexte local ou de l'actualité, d'identifier l'origine et l'impact de quelques mesures jugées importantes.

Objectif 1.2 - Repérer les attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture

Cet objectif constitue l'occasion d'aborder :

- la place de l'agriculture dans la société ⁽¹⁾,
- les débats sur l'agriculture ⁽²⁾.

(1) A partir des données du SCEES (GraphAgri annuel), on peut identifier, en appréhendant les caractéristiques actuelles et les principales évolutions :

- la part et les principales caractéristiques de la population active agricole (poids de la main d'œuvre familiale, conditions de travail spécifiques, formation, pluriactivité, etc.) ;
- le nombre d'exploitations et leurs caractéristiques (Otex, dimension économique, statut juridique*, niveau d'équipement) ;
- le statut du foncier* (modes de faire valoir, grandes caractéristiques du statut du fermage, du contrôle des structures, rôle des SAFER) ;
- l'utilisation de la SAU et les principales productions ;
- le commerce extérieur agroalimentaire ;
- les spécificités de l'agriculture française en Europe.

*Le statut juridique et le foncier seront vus en lien avec le MP3 (objectif 5).

(2) En complément de l'approche statistique, une réflexion sera conduite sur la façon dont le monde agricole se perçoit (métier d'agriculteur, chef d'entreprise, paysan, etc.) et est perçu ainsi que sur sa diversité.

Quant aux débats liés à l'agriculture, on abordera les questions d'actualité comme celles des modes de production (les pesticides, les paysages, l'impact sur l'environnement), de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, du lien à l'animal, etc.

Objectif 2 : Prendre en compte les dynamiques territoriales et collectives

Mots clés : *territoire/territoires, organisations professionnelles, collectivités territoriales, associations, logiques d'acteurs, conflits d'usage, coopérations, actions collectives, responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)*

Cet objectif vise à situer l'entreprise agricole dans son environnement économique et social proche et s'appuiera sur l'étude du contexte local.

Conduit en prenant en compte les acquis liés à l'objectif 3 du module EP1 de la seconde professionnelle, il doit permettre de répondre à trois questions qui correspondent aux trois sous-objectifs :

- Dans quel territoire l'entreprise agricole s'insère-t-elle ? (**Objectif 2.1, identifier le territoire et ses acteurs**) ;
- Quels en sont les principaux acteurs et comment agissent-ils ? (**Objectif 2.2, appréhender les logiques et les actions des différents acteurs dans le territoire**) ;
- Comment l'entreprise tire-t-elle parti ou est-elle contrainte par le territoire ? (**Objectif 2.3, situer l'entreprise dans les actions territoriales et collectives**).

Il doit être l'occasion de consolider la connaissance des différents acteurs intervenants ou pouvant intervenir sur les territoires en identifiant leur statut, leur logique et leur moyen d'action et d'approfondir l'étude de la diversité des liens entre l'entreprise agricole et son territoire. Dans la mesure du possible, il serait intéressant de mener une approche comparative : territoires différents et/ou entreprises différentes sur un même territoire.

Objectif 3 : Analyser les pratiques de valorisation, de diversification et de commercialisation de la production agricole

Mots clés : *valeur ajoutée, transformation, tourisme, prestation de services, signes de qualité et d'origine, certification, filière, coopérative, organisation de producteurs, circuits courts, vente directe, magasins collectifs, communication, contrats, opportunités, facteurs humains, viabilité, localisation, étude de marché, communication, niches, segmentation du marché.*

Cet objectif doit permettre d'identifier l'importance, pour la pérennité de l'entreprise agricole, de la mise en marché de la production et de la nécessité de sa maîtrise.

Les deux premiers sous-objectifs (**identifier les différentes pratiques mises en œuvre et repérer les facteurs de la diversité des pratiques**) visent à comprendre la diversité des situations des exploitations et des stratégies mises en œuvre au regard de la mise en marché.

Les questions du degré de maîtrise de l'agriculteur dans la mise en marché et du poids des différents acteurs (transformation, distribution) seront abordées au regard des différentes situations rencontrées.

Les deux premiers sous-objectifs sont conduits notamment à partir des cas concrets étudiés en pluridisciplinarité.

Le dernier sous-objectif (**appréhender des outils de commercialisation**) se réfère aux notions à stabiliser (marché, filière, concurrence, modes de commercialisation, étude de marché, contrat, aspects de la réglementation, etc.).

Références documentaires ou bibliographiques pour ce module

Sites :

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/>
https://europa.eu/european-union/topics/agriculture_fr
<http://ec.europa.eu/eurostat/fr/home>
<http://www.oecd.org/fr/agriculture/>
<http://www.chambres-agriculture.fr/>
<http://www.gaecetsocietes.org/>
<http://agriculture.gouv.fr/>
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>
<http://www.inra.fr/>
<http://www.reseaurural.fr/>
<http://www.civam.org/>
<http://www.pardessuslahaie.net/trame>
<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>
<http://www.inao.gouv.fr/Les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-origine-SIQO>
<http://www.agencebio.org/>
<http://www.fnab.org/>
<http://www.reseau-amap.org/>
<http://www.farre.org/>
<http://www.coopdefrance.coop/fr/index.html>
<http://www.franceagrimer.fr/>
<https://www.rnm.franceagrimer.fr/>
<http://www.ania.net/>
<https://www.anses.fr/fr>
<http://www.lsa-conso.fr/>
<http://www.agrisalon.com/>
<http://www.terre-net.fr/>
<http://www.lafranceagricole.fr/>
<http://www.fnsea.fr/>
<http://www.confederationpaysanne.fr/>
<http://www.agriculturepaysanne.org/>
<http://www.jeunes-agriculteurs.fr/>
<http://www.coordinationrurale.fr/>
<http://www.modelf.fr/>